



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Comité régional de l'Europe
Soixante-deuxième session

Malte, 10-13 septembre 2012



Questions soulevées par les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé





**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-deuxième session

Malte, 10-13 septembre 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC62/6

13 juillet 2012

121463

ORIGINAL : ANGLAIS

Questions soulevées par les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé

La Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la santé (WHA65) a adopté 17 résolutions et 9 décisions. Le présent document passe en revue les décisions et résolutions qui peuvent revêtir un intérêt particulier pour la Région européenne. Il mentionne par ailleurs le suivi proposé par le Bureau régional.

Une attention particulière a été accordée à la demande de suivi concernant la décision WHA65(9), « Réforme de l'OMS », au titre du point 5 f) de l'ordre du jour de la session du Comité régional de cette année.

Ce point de l'ordre du jour couvrira en outre la contribution de la Région au débat mondial sur la décision WHA65(8) « Lutte contre les maladies non transmissibles : suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles » et la résolution WHA65.22 « Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement » et la résolution WHA65.4 « Charge mondiale des troubles mentaux et nécessité d'une réponse globale coordonnée du secteur de la santé et des secteurs sociaux au niveau des pays ».

Les documents et les résolutions mentionnés dans le présent document sont disponibles pour téléchargement à l'adresse <http://www.who.int/gb>.

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
Décision WHA65(8)	Lutte contre les maladies non transmissibles : suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles	<p>La Déclaration politique adoptée lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles accorde la priorité à la mise au point d'un cadre de suivi mondial basé sur des cibles volontaires et des mécanismes de partenariat dans l'action multisectorielle en 2012. Par cette décision, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté pour cible mondiale une réduction de 25 %, d'ici à 2025, de la mortalité prématurée imputable aux maladies non transmissibles, et a pris acte du vaste soutien exprimé en faveur des cibles mondiales volontaires supplémentaires, y compris celles qui ont trait à l'hypertension artérielle, au tabagisme, au sel/sodium et à la sédentarité. Elle a en outre défini le processus et le calendrier pour l'achèvement des travaux avant la fin de l'année 2012, y compris la consultation des comités régionaux et la tenue d'une réunion officielle avec les États membres d'ici la fin du mois d'octobre, ainsi que la consultation avec les parties prenantes concernées. Un rapport de fond doit être soumis à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif.</p> <p>Les États membres européens doivent poursuivre les efforts vigoureux qu'ils déploient pour mettre en œuvre les stratégies mondiale et régionale de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles, ainsi que la déclaration politique des Nations Unies sur les maladies non transmissibles. Le niveau des investissements nationaux et internationaux dans la lutte contre les maladies non transmissibles doit faire l'objet d'un examen afin de mettre en adéquation financement et priorité politique.</p>	<p>Les États membres européens se sont réunis à Oslo en février 2012 pour une discussion technique des cibles et indicateurs proposés pour le cadre mondial de suivi. La Région européenne a été la première région de l'OMS à organiser une consultation technique en vue d'orienter le processus de consultation avec les pays et d'obtenir une perspective régionale adaptée au suivi et à l'évaluation du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte) 2012-2016 et de Santé 2020.</p> <p>Le processus de consultation pour le cadre mondial de suivi sera renforcé par une consultation sur le Web avant le Comité régional. Le résultat de la consultation et les conclusions de la réunion de février 2012 feront l'objet d'un rapport au Comité régional au titre du point de l'ordre du jour « Questions soulevées par les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif ».</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>Par sa résolution EUR/RC61/R3 sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte), le Comité régional a demandé que les cibles et indicateurs du plan d'action soient basés sur ceux du cadre mondial de suivi et du processus de définition des objectifs de Santé 2020.</p>	
WHA65.3	<p>Renforcement des politiques de lutte contre les maladies non transmissibles pour promouvoir un vieillissement actif</p>	<p>La résolution demande à l'OMS de fournir un appui aux États membres pour qu'ils puissent mettre l'accent sur la promotion de la santé et la prévention de la maladie tout au long de la vie, notamment par des approches multisectorielles favorisant un vieillissement en bonne santé, et d'envisager de faire de la situation du vieillissement dans le monde le sujet du Rapport sur la santé dans le monde, 2014.</p> <p>L'OMS/Europe intensifie son travail avec les États membres et d'autres partenaires pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé, l'accent étant notamment mis sur le vieillissement en bonne santé tout au long de la vie et sur les environnements favorables et la santé ainsi que sur les soins de longue durée pour les populations vieillissantes. Lors de la Journée mondiale de la santé le 7 avril 2012, l'OMS/Europe a pris plusieurs mesures pour faire mieux connaître le thème du vieillissement actif et en bonne santé.</p>	<p>La Stratégie (plan d'action) pour vieillir en bonne santé en Europe 2012-2020 sera soumise au Comité régional lors de la session actuelle. Ce document rassemble de manière cohérente les éléments les plus importants du programme de travail de l'OMS/Europe sur le vieillissement dans quatre domaines d'action stratégiques et cinq interventions prioritaires qui viennent compléter le nouveau cadre politique européen de la santé et du bien-être (Santé 2020).</p>
WHA65.4	<p>Charge mondiale des troubles mentaux et nécessité d'une réponse globale coordonnée des secteurs de la santé et sociaux au niveau des pays</p>	<p>La résolution prie les États membres d'accorder la priorité voulue à la santé mentale et d'élaborer un plan d'action global qui porte sur les services, les soins accessibles, les politiques, la législation, le soutien et le traitement, et qui vise à prévenir les troubles de santé mentale, à promouvoir la santé</p>	<p>Depuis janvier 2011, l'OMS/Europe travaille étroitement avec les États membres, les organisations non gouvernementales (ONG) et des experts pour mettre au point une stratégie européenne sur la santé mentale. Le champ, les objectifs et les valeurs de la stratégie européenne et</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>mentale, à s'attaquer à la stigmatisation, à promouvoir les droits de l'homme et à donner aux personnes atteintes de troubles mentaux les moyens [de mener une vie pleine et productive au sein de la communauté]. Elle demande à l'OMS de préparer un plan d'action complet en santé mentale devant être présenté à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la santé.</p> <p>La mauvaise santé mentale représente près de 20 % de la charge de morbidité dans la Région européenne de l'OMS, et les problèmes de santé mentale touchent une personne sur quatre à un moment de leur vie. Neuf des 10 pays comptant les taux de suicide les plus élevés se trouvent dans la Région européenne.</p> <p>L'OMS/Europe accueille favorablement un plan d'action mis au point en partenariat avec les régions, faisant une place aux stratégies régionales et sensible aux différentes phases du développement et aux besoins des États membres.</p>	<p>du plan d'action mondial sont en parfaite adéquation.</p> <p>Une réunion de consultation sur le plan d'action mondial concernant la santé mentale ainsi que la stratégie européenne sera organisée à Oslo le 4 septembre 2012. Les ministres de la Santé des États membres de la Région européenne ont été sollicités pour désigner des représentants à cette réunion. Les commentaires et les recommandations formulés à l'issue de cette réunion feront l'objet d'un rapport à la session du Comité régional à Malte la semaine qui suivra.</p>
WHA65.5	Intensification de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite	La résolution déclare l'achèvement de l'éradication du poliovirus urgence programmatique pour la santé publique mondiale, renforçant ainsi l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite au sein de l'Organisation, et invite instamment les États membres qui y sont confrontés à déclarer la transmission du poliovirus « urgence de santé publique nationale ». En outre, elle invite instamment les États membres à mettre en œuvre complètement les stratégies, avec un solide dispositif national de surveillance et de responsabilisation, et appelle à renforcer l'immunité dans les populations au moyen de campagnes	Le défi consistera à maintenir la dynamique établie dans le travail déjà réalisé et de veiller à ce que des ressources humaines et financières suffisantes existent ou soient mobilisées à l'OMS/Europe et dans les États membres. Ceci revêt une importance particulière pour les pays qui sont classés comme ayant un fort risque de propagation suite à toute importation future. L'OMS/Europe continuera à soutenir les États membres, notamment les Républiques d'Asie centrale, dans la réalisation de nouvelles tournées pour les activités nationales ou infranationales de vaccination supplémentaire dans les pays à risque élevé durant la période

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>systematiques et de masse. Par ailleurs, la résolution demande l'application de recommandations appropriées concernant la vaccination de tous les voyageurs à destination et en provenance des zones infectées par le poliovirus, le maintien de la surveillance du poliovirus au niveau requis pour la certification et souligne la nécessité de rester vigilants face aux importations. La résolution met en outre en évidence l'importance de garantir les ressources financières nécessaires jusqu'à l'interruption de la transmission d'ici la fin 2013 et la mise en route de la planification du financement, jusqu'à fin 2018, de la stratégie de l'assaut final contre la poliomyélite.</p> <p>En adoptant la résolution EUR/RC60/R12 durant la session du Comité régional en septembre 2010, les 53 États membres européens ont tous renouvelé leur engagement politique vis-à-vis du maintien de l'état d'absence de poliomyélite dans la Région, et ont été invités instamment à maintenir une très forte immunité contre le poliovirus dans les populations, à poursuivre la surveillance de qualité des poliovirus et de la paralysie flasque aiguë (PFA), et à rendre les ressources financières disponibles pour la pleine mise en œuvre du programme.</p> <p>En août 2011, la Commission régionale pour la certification de l'éradication de la poliomyélite de la Région européenne de l'OMS a déclaré le succès de l'interruption de la transmission du poliovirus (après la flambée épidémique de 2010 dans la Région), annonçant que la Région avait conservé son statut d'absence de poliomyélite. Lors de sa réunion annuelle en juin 2012, marquant le dixième anniversaire de la certification attestant l'absence de</p>	<p>biennale 2012-2013, si les ressources sont garanties par les partenaires.</p> <p>La qualité de la surveillance continuera à être améliorée afin de permettre la détection rapide de toute importation de poliovirus sauvage ainsi qu'une intervention rapide en tel cas. Le Bureau régional continuera à surveiller étroitement la qualité de la surveillance dans l'ensemble des 53 États membres, et une évaluation rapide de la surveillance sera réalisée dans tous les pays à risque élevé durant 2012-2013.</p> <p>Le nombre d'enfants sensibles à la poliomyélite et à d'autres maladies évitables par la vaccination en Ukraine est important et augmente rapidement, ce qui pose un risque mondial. Dès que le vaccin approprié aura été acheté et rendu disponible, il y aura un besoin urgent de définir et de mettre en œuvre des plans pour la remise en route des programmes systématiques et l'organisation d'activités de vaccination de rattrapage. L'OMS/Europe collabore étroitement avec l'Ukraine pour réaliser un examen de son programme et fournira une assistance technique pour l'élaboration d'un plan afin d'atteindre les personnes n'ayant pas été vaccinées, conformément aux résultats de l'examen.</p> <p>Alors que la politique mondiale sur le confinement des poliovirus est en cours de mise au point, le Bureau régional de l'Europe pourrait jouer un rôle majeur dans les progrès vers la phase suivante de confinement.</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>poliomyélite, sur la base des éléments de preuve présentés, la Commission régionale a conclu qu'il n'y avait aucune indication montrant la poursuite de la transmission du poliovirus sauvage dans la Région européenne. Toutefois, elle a mis en évidence la persistance d'un risque du fait de la transmission mondiale actuelle et de la protection immunitaire insuffisante dans certaines zones de la Région.</p>	
WHA65.6	La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant	<p>Par cette résolution, l'Assemblée mondiale de la santé approuve le plan d'application exhaustif sur la nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant et prie les États membres, avec l'appui de l'OMS, de mettre ce plan en pratique.</p> <p>L'objectif du plan consiste à renforcer et à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, en mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la mise en œuvre des interventions de prévention et de prise en charge de la malnutrition sévère et la lutte sélective contre les carences en vitamines et minéraux ; • augmenter l'engagement politique vis-à-vis de la réduction de la malnutrition sous toutes ses formes, élaborer ou revoir les cadres politiques existants qui s'attaquent à la double charge de malnutrition et allouer des ressources suffisantes ; • accorder une forte priorité aux interventions destinées à améliorer la nutrition du nourrisson et du jeune enfant, y compris la protection et la 	<p>L'OMS/Europe a pris la tête du plus important mécanisme de surveillance de l'obésité chez l'enfant et a mis en œuvre un projet conjoint OMS/Commission européenne sur la surveillance de la nutrition, l'activité physique et la prévention de l'obésité. Entre autres choses, cette initiative fournit des informations sur les engagements importants pris dans la Charte européenne sur la lutte contre l'obésité, le Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2007-2012, et elle oriente le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte).</p> <p>À cet égard, le Bureau régional a récemment lancé la base de données européenne de l'OMS sur la nutrition, l'obésité et l'activité physique (NOPA). Le Bureau régional coordonne également une action régionale et se prépare à intensifier les activités concernant les points suivants : les stratégies de réduction du sel au niveau de la population ; les outils et programmes pour la promotion de l'exercice physique ; l'élimination des acides gras trans ; les politiques de prix ; les taxes sur les produits alimentaires ; la promotion des politiques de transport actif ; le soutien à l'élaboration, la mise</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>promotion de l'allaitement au sein et la mise en route de l'alimentation complémentaire sûre et appropriée fournie au moment voulu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • inclure ces stratégies dans des services de santé maternelle et infantile complets ; • renforcer les systèmes de surveillance de la nutrition et intensifier l'utilisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de suivre les progrès ; • appliquer les normes OMS de croissance de l'enfant en les intégrant dans les programmes de santé infantile. <p>La surcharge pondérale est l'un des plus grands défis pour la Région européenne, et la double charge de malnutrition touche tout particulièrement les enfants dans certains États membres.</p> <p>La prévalence des carences dues à la malnutrition dans certains pays de la Région européenne, et notamment dans les groupes vulnérables des pays les plus riches, reste préoccupante et pourrait être aggravée par la crise internationale.</p>	<p>en œuvre et l'évaluation des plans et stratégies nationaux axés sur les inégalités, et le développement des capacités pour s'attaquer à l'obésité dans le cadre des systèmes de santé.</p>
WHA65.7	<p>Mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant</p>	<p>La résolution invite instamment les États membres à honorer leurs engagements vis-à-vis de la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la santé de la femme et de l'enfant ; à renforcer les mécanismes de responsabilisation en faveur de la santé et leurs capacité de suivi et d'évaluation des progrès et des performances ; et à harmoniser les mécanismes de suivi des progrès existants. Elle appelle l'OMS à soutenir les États membres, pour collaborer avec toutes les parties prenantes afin de mettre en œuvre</p>	<p>La collaboration intersectorielle sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au Bureau régional est une priorité fixée par la directrice régionale et porte principalement sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le suivi et la notification des progrès réalisés sur la voie des OMD liés à la santé dans la Région européenne ; • l'orientation sur les OMD dans l'action concernant le cadre politique européen de la

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>les recommandations de la Commission, et de fournir un appui au Groupe d'experts indépendants.</p> <p>La Commission a élargi le champ de la stratégie mondiale à 75 pays. Ces pays (y compris l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan dans la Région européenne comptent pour plus de 95 % de tous les décès d'enfants et de mères dans le monde (les États membres européens impliqués dans « l'Initiative du compte à rebours d'ici 2015 » sont l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Les pays impliqués dans l'initiative « Chaque femme, chaque enfant » dans la Région européenne sont le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan).</p>	<p>santé et du bien-être (Santé 2020), le soutien aux politiques et stratégies nationales de santé, et le suivi de la Charte de Tallinn sur les systèmes de santé, la santé et la prospérité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation de la sensibilisation à l'influence que peuvent avoir les déterminants sociaux de la santé sur les inégalités dans les progrès réalisés sur la voie des OMD liés à la santé ; et la création des savoir-faire sur la manière d'intensifier les progrès vers les OMD pour les groupes de population socialement exclus ; • le renforcement des alliances et l'amélioration de la coordination avec d'autres institutions des Nations Unies en prenant la tête du groupe de travail interinstitutionnel des Nations Unies sur les OMD. <p>L'OMS/Europe, avec d'autres partenaires concernés, préconise que la santé soit une composante importante des objectifs après 2015, en les liant clairement avec le processus de réforme de l'OMS. L'action de l'OMS/Europe vise à appairer les priorités des États membres pour que l'OMS soit armée afin de soutenir les États membres en vue de relever les défis pour la santé et d'achever ce qui reste à réaliser.</p> <p>Des séminaires-ateliers sont prévus avec les pays qui remplissent les conditions durant la première semaine du mois d'octobre à Bishkek (Kirghizistan). Ces séminaires feront une évaluation systématique de la situation actuelle, et soutiendront l'élaboration de plans d'action nationaux définissant les actions prioritaires en vue de renforcer la responsabilisation pour la santé en général et pour</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
			la santé des femmes et des enfants en particulier. Ils seront liés aux séminaires-ateliers d'information pour cinq autres pays de la sous-région.
WHA65.8	Résultat de la Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé	<p>La résolution fait sienne la Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé, en tant que contribution majeure à l'action des États membres et de l'OMS. Elle invite les États membres, avec le soutien de la communauté internationale, à donner suite aux engagements pris dans la Déclaration politique de Rio. Elle prie également les États membres d'élaborer et de soutenir des politiques, stratégies, programmes et plans d'action conformément à l'approche de la santé dans toutes les politiques. Reconnaisant le rôle directeur qu'exerce l'OMS, elle demande au directeur général de travailler en collaboration étroite avec d'autres organisations du système des Nations Unies et de prendre dûment en compte les déterminants sociaux de la santé dans le processus de réforme de l'OMS et l'action future de l'Organisation ; La résolution demande au directeur général de faire rapport aux Soixante-Sixième et Soixante-Huitième Assemblées mondiales de la santé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution et de la Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé.</p> <p>L'OMS/Europe a joué un rôle directeur dans ce domaine, par le biais de l'action déployée au niveau du Bureau européen de l'investissement pour la santé et le développement à Venise et du Bureau régional.</p> <p>L'OMS/Europe accueille favorablement la présente</p>	<p>L'OMS/Europe continuera à soutenir les États membres en fournissant des orientations et des outils normatifs pour prendre en compte les inégalités en matière de santé qui sont socialement déterminées. Elle guidera les actions en apportant des bases factuelles scientifiques et des savoir-faire aux responsables de l'élaboration des politiques dans les États membres afin d'avoir une action systématique sur les déterminants sociaux de la santé et de réduire les inégalités en matière de santé. L'OMS/Europe continuera en outre à surveiller et examiner les implications politiques des nouveaux résultats des recherches sur les inégalités en santé socialement déterminées.</p> <p>L'examen des déterminants sociaux de la santé et de la fracture sanitaire au niveau européen guidera le nouveau cadre politique régional de la santé, Santé 2020.</p> <p>La prise en compte des déterminants sociaux de la santé et des inégalités en matière de santé y afférentes est centrale dans Santé 2020. L'assistance technique dans ce domaine a connu une augmentation significative au cours des dernières années et elle devrait s'intensifier même davantage lorsque le cadre politique Santé 2020 aura été approuvé par le Comité régional. Les pays se trouvant à différents stades de développement de l'action complète et systématique pour prendre en compte les déterminants sociaux de la santé, cette assistance technique doit être diversifiée pour</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>résolution, qui est conforme aux activités régionales visant à fournir une approche responsable et systématique, fondée sur des bases factuelles, de l'intégration complète des déterminants économiques et sociaux. Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur la place à accorder aux déterminants sociaux, aux questions de parité homme-femme et à l'équité et intégrer ces thématiques dans les efforts déployés pour renforcer les systèmes de santé et la santé publique, utilisant les approches pangouvernementales.</p>	<p>s'adapter aux différents contextes des pays. Ceci s'applique tant au type de renforcement institutionnel qu'aux compétences en matière de ressources humaines qui doivent être renforcées dans les États membres. Cette approche est centrale dans la prochaine étape de développement du Bureau OMS de Venise, ainsi que pour la conception, la mise en œuvre, l'évaluation de tous les programmes et politiques de l'OMS.</p>
WHA65.17	Plan d'action mondial pour les vaccins	<p>La résolution approuve le Plan d'action mondial pour les vaccins et invite instamment les États membres à s'engager à réaliser les objectifs en matière de vaccination et à appliquer la vision et les stratégies contenues dans le Plan, en allouant les ressources financières et humaines suffisantes. Ils devraient faire rapport chaque année aux comités régionaux, dans le cadre d'une session spécialement consacrée à ce thème, sur les progrès réalisés et les enseignements tirés. Il est demandé à l'OMS de soutenir la mise en œuvre du Plan en encourageant l'alignement et la coordination avec les parties prenantes, en insistant tout particulièrement sur le renforcement de la vaccination systématique, et sur l'identification et la mobilisation de davantage de ressources financières, notamment dans les pays à revenu faible et intermédiaire.</p> <p>Bien que la couverture vaccinale soit relativement forte dans la Région européenne de l'OMS, près de 650 000 enfants ne reçoivent pas leur première dose de vaccin antirougeoleux conformément aux exigences en matière de vaccination de base, et les maladies évitables par la vaccination continuent de</p>	<p>L'OMS/Europe continuera à soutenir les États membres dans le renforcement de leurs programmes de vaccination, recourant à une approche basée sur le renforcement des systèmes de santé. Un soutien sera aussi apporté en recueillant et partageant des données d'expérience eu égard à l'introduction de nouveaux vaccins dans toute la Région. Pour les pays à revenu faible dans la Région, l'OMS/Europe continuera à fournir une aide pour la prise de décision et à aider les pays à recueillir des données sur la surveillance et des informations économiques. L'OMS/Europe apporte en outre un soutien technique pour les évaluations préalables et ultérieures à l'introduction des vaccins. En ce qui concerne la vaccination des adolescents et des jeunes adultes (avec les vaccins courants et les nouveaux vaccins), il est nécessaire de toute évidence de suivre les programmes de vaccination scolaires, qui sont disponibles universellement dans la Région européenne. À cette fin, l'OMS/Europe prévoit d'inclure des outils de suivi supplémentaires en consultation avec les États membres.</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>causer morbidité, incapacité et même mortalité. Ces dernières années, les pays de la Région européenne ont dû combattre des flambées importantes et sporadiques, notamment dues à la rougeole : des flambées ont été notifiées dans de nombreux pays d'Europe occidentale. L'OMS/Europe s'est consacrée à la collaboration avec les États membres afin d'atteindre les enfants qui échappent toujours à la vaccination dans la Région.</p>	
WHA65.18	Semaine mondiale de la vaccination	<p>La résolution invite les États membres à déclarer la dernière semaine d'avril Semaine mondiale de la vaccination et demande à l'OMS de soutenir les États membres dans la mise en œuvre de la Semaine mondiale de la vaccination en tant que cadre général de toutes les initiatives régionales visant à faire prendre conscience de l'importance de la vaccination tout au long de la vie et à assurer l'accès universel des personnes de tous âges et de tous pays à ce service de prévention essentiel. Durant la discussion, les États membres ont souligné la nécessité pour l'OMS de jouer un rôle directeur fort dans ce domaine.</p> <p>L'OMS/Europe a figuré parmi les premières régions à mettre en route une semaine de la vaccination en 2005, faisant la promotion du message central selon lequel la vaccination de chaque enfant joue un rôle particulièrement important pour la prévention des maladies et la protection de la vie. L'objectif de la Semaine européenne de la vaccination est d'augmenter la couverture vaccinale en faisant mieux connaître l'importance de la vaccination, et le slogan « Prévention, Protection, Vaccination » fait passer le message dans toute la Région.</p> <p>La septième Semaine européenne de la vaccination</p>	<p>La semaine européenne de la vaccination sera organisée l'année prochaine au cours de la première semaine d'avril dans le cadre de l'initiative mondiale.</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>s'est déroulée du 21 au 27 avril 2012 et a connu le plus grand succès depuis sa création en 2005. Les 53 États membres de la Région européenne y ont tous participé en 2012, ce qui a permis de plaider en faveur de la vaccination, et dans certains cas, d'organiser des activités de proximité et des campagnes de vaccination supplémentaires.</p>	
WHA65.19	Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits	<p>En tant que suivi du rapport du Groupe de travail sur les produits médicaux de qualité inférieure /faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits, la résolution souligne le rôle fondamental joué par l'OMS dans la garantie de la qualité, de l'innocuité et de la qualité des produits médicaux, dans la promotion de l'accès aux autorités nationales de réglementation et le soutien apporté à ces autorités. L'Assemblée mondiale de la santé a décidé de mettre en place un nouveau dispositif des États membres pour la collaboration internationale du point de vue de la santé publique et à l'exclusion de considérations commerciales et de propriété intellectuelle. Elle invite instamment les États membres à participer à ce nouveau dispositif, sur une base volontaire, et à revoir ce dispositif après trois années de fonctionnement. Se déclarant préoccupée par le financement insuffisant des activités de l'OMS dans ce domaine, elle a en outre invité instamment les États membres à fournir un financement suffisant au secrétariat.</p> <p>L'OMS/Europe accueille favorablement la résolution et ses implications potentielles pour la santé publique et elle est fortement impliquée dans les mesures recommandées par le groupe de travail sur les produits médicaux de qualité inférieure /faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits.</p>	<p>L'OMS/Europe travaille avec les pays pour faire en sorte que les gens aient un accès équitable à des médicaments abordables et de qualité garantie et soutient les États membres en fournissant des orientations, une assistance technique et une formation. Elle vise à permettre aux pays de respecter les normes mondiales par l'élaboration de normes, critères et directives reconnus au plan international.</p> <p>Six pays (Biélorus, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Kirghizistan, et Ukraine) ont été choisis pour un projet pilote sur une stratégie de communication entre les autorités de réglementation pharmaceutique. Le projet devrait durer un an, et comprend le transfert des technologies mises au point à tous les États membres de la Région.</p> <p>La collaboration avec la Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé sur les produits médicaux de qualité inférieure /faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits se poursuivra.</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>La première réunion de ce groupe de travail s'est tenue à Kyev (Ukraine) en juin 2011. Les participants représentaient 19 autorités de réglementation pharmaceutique d'Europe de l'Est et du Sud-Est. Un engagement général a été pris par tous les pays participants de poursuivre une collaboration active avec le groupe de travail susmentionné.</p> <p>L'OMS/Europe a participé aux travaux du Comité d'experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la contrefaçon des médicaments et à la criminalité connexe (Rome, décembre 2011), organisés par la Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé et l'Agence pharmaceutique italienne.</p>	
WHA65.20	Action et rôle de l'OMS en tant que chef de file du groupe de responsabilité sectorielle Santé face aux besoins sanitaires croissants dans les urgences humanitaires	<p>La résolution invite instamment les États membres et les donateurs à allouer des ressources aux activités du secteur de la santé lors d'urgences humanitaires par le biais de la procédure d'appel global et des appels éclairés des Nations Unies. Elle demande également de consacrer une partie de ces ressources au renforcement de la capacité institutionnelle qu'a l'OMS d'exercer son rôle d'Organisation chef de file du groupe de responsabilité sectorielle Santé au niveau mondial et de veiller à ce que les activités humanitaires soient menées en consultation avec le pays concerné pour répondre efficacement aux besoins humanitaires, et à encourager tous les partenaires humanitaires à participer activement à la coordination du groupe de responsabilité sectorielle Santé. Elle invite par ailleurs à renforcer au niveau national les processus de gestion des risques, de préparation aux situations d'urgence sanitaire et</p>	<p>L'OMS/Europe soutient les États membres dans la préparation aux catastrophes et crises sanitaires et l'intervention et le redressement, suivant une approche pour tous les risques concernant la santé dans sa globalité. Les activités visant à renforcer la préparation incluent les évaluations, les séminaires-ateliers de renforcement des capacités et la formation, l'assistance technique et la documentation.</p> <p>Les priorités importantes dans ce contexte incluront la poursuite de la mise en œuvre des évaluations des capacités de gestion des crises des systèmes de santé des États membres, en utilisant les outils conçus et mis au point conjointement avec des partenaires. Les évaluations de pays seront complétées par des initiatives visant à renforcer les capacités aux niveaux régional et national, au moyen des programmes de formation sur la gestion</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>d'établissement de plans d'urgence, ainsi que les services de gestion des catastrophes du ministère de la Santé concerné, à assurer un dispositif national de coordination ; à renforcer les capacités des autorités nationales à tous les niveaux ; à mettre sur pied des équipes d'action sanitaire sur une base volontaire et à mettre au point un dispositif pouvant être déployé en cas d'urgence humanitaire.</p> <p>Il est demandé à l'OMS de mettre en place les politiques, lignes directrices, structures administratives et procédures adéquates, ainsi que les capacités et ressources organisationnelles pour exercer son rôle en tant que chef de file du groupe de responsabilité sectorielle Santé ; de veiller à ce que l'Organisation dispose du personnel humanitaire qualifié pouvant être mobilisé rapidement ; d'assurer une action humanitaire plus rapide, plus efficace et plus prévisible en mettant en œuvre un cadre d'action d'urgence ; de mettre en place les mécanismes nécessaires pour mobiliser les compétences techniques de l'OMS dans toutes les disciplines et à tous les niveaux. Il lui est en outre demandé de définir les engagements de base et les fonctions principales de l'Organisation, et de garantir le plein engagement des trois niveaux de l'Organisation ; et de soutenir les États membres et les partenaires dans la transition vers le redressement, en alignant la planification du redressement avec les politiques nationales de développement et les réformes actuelles du secteur de la santé.</p> <p>Le nouveau cadre d'action d'urgence mondial de l'OMS énonce les changements et ressources nécessaires qui permettront à l'Organisation</p>	<p>des situations d'urgence de santé publique. L'OMS/Europe continuera à soutenir le renforcement des capacités des hôpitaux et des établissements de santé en matière de préparation aux situations d'urgence et de gestion des crises en recourant à l'outil intitulé « Indice de sécurité des hôpitaux » et à la liste de contrôle pour les interventions en cas d'urgence à l'intention des hôpitaux de l'OMS/Europe.</p> <p>Le nouveau cadre d'action d'urgence de l'OMS définit des engagements de base, des critères de performance et des procédures et politiques qui sont ambitieux pour l'OMS et dans le même temps, il présente les exigences nécessaires en matière de ressources et la marge de croissance nécessaire pour le programme de base de l'Organisation afin de répondre à ces engagements. La mise en œuvre de ce cadre doit être envisagée comme processus. Afin d'établir les fonctions et les systèmes respectifs pour répondre aux engagements principaux définis pour l'OMS dans les situations d'urgence, un effort conjoint de mobilisation des ressources est nécessaire afin de générer les ressources qui permettront la mise en place, sur une base durable, d'une équipe régionale et de postes dans certains pays prioritaires à haut risque. Pour que l'OMS puisse remplir son mandat, une dotation centrale suffisante, des dispositifs solides pour le déploiement rapide des experts et des capacités logistiques afin de mobiliser les fournitures médicales seront nécessaires.</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>d'exercer son rôle de chef de file du groupe de responsabilité sectorielle Santé et de leader en matière de situations d'urgence de santé publique et humanitaires. Ce cadre fournit un nouveau système pour classer les situations d'urgence humanitaires et définit les exigences en matière d'intervention dans les urgences extrêmes, sur la base des capacités au niveau des pays et le degré de soutien international requis, avec les trois niveaux de situation d'urgence proposés. Ces niveaux sont conformes aux « niveaux de crise sanitaire » définis dans les procédures concernant les situations d'urgence de santé publique de l'OMS/Europe.</p> <p>L'OMS/Europe a grandement révisé ses procédures régionales pour les situations d'urgence ; elles ont été testées dans le cadre d'exercices et - suite à plusieurs révisions - ont été approuvées par la directrice régionale et sont disponibles en ligne sur l'Intranet. Un centre d'opérations d'urgence a été mis en place dans les locaux de l'OMS, en tant que structure régionale de coordination et de partage d'information, et il est maintenant complètement fonctionnel. L'OMS/Europe et le Bureau OMS de pays en Turquie ont également joué un rôle de premier plan dans un exercice de simulation mondial les 18 et 19 avril 2012 en vue de tester le cadre d'action d'urgence et de classer un événement en cours par un niveau 3 de situation d'urgence, conformément aux orientations données par la directrice régionale et le directeur général.</p>	
WHA65.22	Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et	<p>Cette résolution invite instamment les États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à organiser des consultations au niveau national 	L'OMS/Europe réalise une consultation sur le Web avec les États membres, en préparation des discussions au titre de ce point de l'ordre du jour

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
	la coordination de la recherche-développement	<p>entre toutes les parties prenantes concernées pour examiner le rapport du groupe de travail consultatif d'experts et d'autres analyses pertinentes, et aboutir à des propositions et à des mesures concrètes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • à mettre en œuvre dans leur pays les propositions et les mesures découlant des consultations nationales ; • à mettre en place des dispositifs, ou à renforcer ceux qui existent déjà, pour mieux coordonner la recherche-développement, en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires intéressés, le cas échéant ; et • à augmenter les investissements par le secteur privé, les instituts universitaires et les organisations non gouvernementales dans la recherche-développement en santé portant sur les maladies des types II et III et les besoins spécifiques des pays en développement en matière de recherche concernant les maladies du type I. <p>Les Comités régionaux sont priés d'examiner, lors de leurs sessions de 2012, le rapport du groupe de travail consultatif d'experts eu égard à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle afin de faire des propositions et de suggérer des mesures concrètes.</p> <p>La résolution prie le directeur général d'organiser une réunion des États membres à composition non limitée qui analysera en profondeur le rapport et la faisabilité des recommandations proposées par le</p>	<p>lors de la session actuelle du Comité régional sur les « Questions découlant des résolutions et des décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif » ainsi qu'une séance d'information technique. Une autre consultation sur ce thème avec le Comité consultatif européen de la recherche en santé aura lieu au mois de juillet. Le Siège de l'OMS coordonne les discussions régionales et organisera une vidéoconférence avec les régions dans un futur proche. Ceci permettra d'identifier les points saillants et de définir les résultats escomptés des discussions lors des sessions des comités régionaux. Une brève note d'information pour les États membres est en cours de préparation à cette fin.</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		<p>groupe de travail consultatif d'experts ; les résultats seront présentées à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session,</p> <p>Le point focal de l'OMS/Europe pour la recherche appuie cette action par la liaison établie avec le Comité consultatif européen de la recherche en santé (CCERS) et le portefeuille des travaux de recherche.</p> <p>Le Bureau régional est impliqué dans plusieurs aspects de la mise en œuvre de la Stratégie et continuera à soutenir les pays pour obtenir un meilleur accès aux produits génériques de bonne qualité au moyen de ce qui suit : l'échange d'informations et le renforcement des capacités pour les spécialistes de la réglementation et l'industrie dans les domaines de la fixation des prix et le remboursement des médicaments (par exemple le réseau pour la fixation des prix et sur le remboursement des produits pharmaceutiques) ; la fabrication locale et la réglementation de la qualité des médicaments, (évaluations réglementaires dans les pays, inspections des fabricants, formation des inspecteurs et autres spécialistes de la réglementation pharmaceutique, assistance directe au fabricants pour le transfert des technologies et autres questions) ; le recours aux flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC (avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds mondial) ; et le plaidoyer continu en faveur de la nécessité d'une recherche axée sur les besoins en santé dans le domaine des médicaments.</p>	

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
WHA65.23	Application du Règlement sanitaire international (2005)	<p>La résolution réaffirme l'engagement renouvelé de l'Assemblée de la santé en faveur de la pleine application du Règlement sanitaire international (2005) et invite instamment les États membres à définir les lacunes, notamment en matière de ressources ; à préparer des plans nationaux et renforcer la coordination et la collaboration entre les États parties et d'autres organisations et partenaires concernés ; et à renforcer les principales capacités en matière de santé publique comme requis dans le Règlement sanitaire international (RSI). Elle prie en outre les États parties de respecter le calendrier fixé dans le RSI. L'OMS est priée non seulement de développer et de renforcer ses propres capacités mais aussi de collaborer et d'aider les États parties dans le renforcement de leurs capacités et de suivre les progrès. D'ici 2014, l'OMS aura mis au point et publié les critères permettant d'octroyer d'autres prolongations de délai par rapport au calendrier établi pour la mise en place des principales capacités nationales.</p> <p>Quarante-quatre des 54 États parties de la Région européenne de l'OMS (81 %) ont soumis des données autodéclarées en 2011. Les principales faiblesses concernent les ressources humaines (score régional moyen de 35 %), suivies par les points d'entrée (score régional moyen de 67 %). Les États parties ont notifié un score régional moyen de plus de 80 % pour la surveillance et les événements zoonotiques ; et des scores régionaux moyens compris entre 70 % et 80 % pour la législation, la politique et le financement ; la coordination et les communications des points focaux nationaux, la riposte, la préparation, la communication sur les risques et les activités de laboratoire.</p>	<p>L'OMS/Europe, en partenariat avec les États parties et les principales parties prenantes, continuera à soutenir les activités liées au RSI. En 2012, il est prévu d'organiser des séminaires-ateliers nationaux et infrarégionaux pour sensibiliser les hauts responsables dans le secteur de la santé et dans les autres secteurs afin d'augmenter l'engagement politique en faveur de l'application du RSI. Toutefois, il y a toujours des lacunes dans les activités prévues pour le RSI, la plupart étant liées au manque de financement et à la disponibilité des outils et des documents dans les différentes langues, notamment le russe.</p> <p>La coordination multisectorielle et la coordination entre les points d'entrée au niveau national seront améliorées. La législation y afférente doit aussi être examinée et mise en oeuvre afin de garantir qu'elle soit applicable pour le travail quotidien.</p>

Résolution/décision	Titre ou sujet	Incidences régionales	Action ou observations
		L'OMS/Europe vise à intégrer l'application du RSI dans les activités et les plans nationaux génériques pour la préparation. Les capacités aux points d'entrée et celles pour la communication sur les risques doivent être renforcées dans tous les États parties.	